

<b>Domaine</b>	Arts visuels
<b>Filière</b>	Bachelor Arts visuels
<b>Titre du module</b>	<b>[inter]action – Bachelor thesis</b>
<b>Type de module</b>	Module d'option – Module obligatoire*
<b>Code</b>	OA 16.16 (A.AV.334.OA1611.F.15)
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	18 ECTS
<b>Semestre</b>	Module de niveau B6 (Bachelor thesis). Module organisé sur toute la durée du semestre de printemps
<b>Lieu</b>	HEAD - Genève
<b>Prérequis</b>	Avoir validé l'ensemble des crédits ECTS des semestres 1 à 5, soit 150 ECTS.
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Le Diplôme de Bachelor atteste d'une première expérience d'auteur indépendant et de l'acquisition des bases du langage et des outils liés au domaine des arts visuels. De manière générale, durant ce premier cycle d'études l'étudiant·e :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a acquis les compétences de bases techniques et méthodologiques dans le champ des arts visuels</li> <li>- a acquis les connaissances théoriques nécessaires à l'élaboration d'une pensée critique des arts et de la culture</li> <li>- sait référencer et contextualiser son travail pratique ou une étude théorique</li> <li>- sait articuler ses connaissances artistiques à des concepts ou savoirs provenant d'autres champs</li> <li>- est capable d'énoncer ses objets d'études et de développer des arguments pour les étayer</li> <li>- a constitué une archive de ses travaux et de ses recherches théoriques et pratiques</li> <li>- a une bonne connaissance des milieux professionnels de l'art.</li> </ul> <p>À la fin de ce module l'étudiant·e est capable de porter son travail devant autrui. Il/elle est apte à concevoir un dispositif d'exposition et de l'adapter aux contraintes d'un site particulier.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Le module Bachelor thesis comporte un travail pratique (projet artistique) et un travail théorique (essais bachelor).</p> <p><b>Le travail pratique</b> consiste en projet personnel développé en atelier sous la conduite de l'équipe pédagogique de l'option.</p> <p><b>Le travail théorique</b> fait partie intégrante du module Bachelor thesis. Il consiste en l'élaboration d'une contextualisation critique du projet pratique. Il comprend un texte d'environ 20'000 signes, hors annexes, bibliographie et documents visuels.</p> <p>Les étudiant·e·s participent à un processus collectif d'échanges. Ils-elles définissent avec les enseignant·e·s des projets de travail à l'extérieur de l'école. Une démarche responsable vers une professionnalisation dans le domaine artistique est développée. Ils-elles ont finalisé un dossier personnel des travaux réalisés durant leur cursus d'études.</p> <p>Formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretiens collectifs ou individuels</li> <li>- travail pratique en atelier</li> <li>- rédaction de l'essai bachelor</li> <li>- séminaires et workshops</li> <li>- projets externes (concours, manifestations, expositions, etc.).</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Seul·e·s les étudiant·e·s ayant préalablement validé l'ensemble des modules exigés du premier au cinquième semestre (voir plan d'études) sont autorisé·e·s à présenter et soutenir la Bachelor thesis.</p> <p>Le travail théorique fait l'objet d'une première évaluation spécifique antérieure à la soutenance globale de la Bachelor thesis. Une appréciation écrite est transmise au jury de la Bachelor thesis. La Bachelor thesis (travail théorique et pratique) fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Le jury évalue la Bachelor thesis et sa soutenance. La production de 5 à 10 images représentant le</p>

	<p>travail artistique / pratique du diplôme de Bachelor fait partie des éléments obligatoires dans le cadre du jury final. À la majorité de ses membres, l'étudiant valide les 18 crédits ECTS attribués au module de Bachelor thesis ou, si les prestations de l'étudiant-e sont jugées insuffisantes, refuse la validation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non-acquis ». Les 18 crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p> <p>Le jury est composé de 5 membres, 2 internes à l'école et 3 personnalités externes.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation : Pas de remédiation possible</p> <p>Répétition : Si les crédits attribués au module de la Bachelor thesis ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible.</p>
<b>Enseignants</b>	Aloïs Godinat, Christophe Kihm, Jill Gasparina, Yan Duyvendak
<b>Nom du responsable du module</b>	Aloïs Godinat
<b>Descriptif validé le</b>	3.11.2020
<b>Par</b>	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.